

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le micro-entrepreneur Thierry BERGERON
Dénomination commerciale : B.T Sports
N° SIRET : 524 209 715 000 35 – APE 9329Z
26 Promenade Roche de France
07300 TOURNON SUR RHONE
Téléphone : 06 08 74 37 68



1. Objet

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du micro-entrepreneur Thierry BERGERON et de son Client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Toutes prestations autour du football
- Code APE : 9329Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- animateur dans les accueils collectifs de mineurs

Toute prestation accomplie par Thierry BERGERON pour le compte d'un Client implique que le Client ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il adhère sans réserve à ces mêmes conditions. Le Client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

2. Lieux et Tarifs

Lieux : Les prestations prévues à l'article 1 pourront être réalisées indifféremment dans les lieux mis à disposition par le Client ou par Thierry BERGERON, après accord de chacun. Pour des prestations à l'extérieur, il sera convenu d'un lieu de repli couvert pour ne pas procéder à l'annulation des prestations.

Tarifs : Toute prestation commandée par un Client et exécutée par Thierry BERGERON pour le compte d'un Client est due par ce même Client.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut de micro-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

Un acompte de 30 % sera demandé à l'acceptation du devis. Le solde devra être payé à réception de facture.

Toute commande n'est enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le devis signé et l'acompte de 30%, ou la convention établie entre les 2 parties sont parvenus à Thierry BERGERON qui planifiera alors ses prestations.

Toutes acceptations de devis ou signature de convention font office de contrat.

3. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à Thierry BERGERON à réception de facture par chèque, virement ou espèces.

5. Retard de paiement

Une date d'échéance de paiement sera mentionnée sur la facture. Si le Client ne s'est pas acquitté des sommes dues de cette même facture, il devra verser, au premier jour suivant

cette date d'échéance, des pénalités de retard à Thierry BERGERON. Celles-ci seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Les pénalités de retard sont égales à 10 % du montant de la facture par mois de retard.

6. Rétractation

Les annulations de contrat ne seront acceptées que si elles sont signifiées au plus tard 7 jours francs avant la date de la prestation. Dans ce cas, l'acompte sera restitué. Passé ce délai, l'acompte ne sera pas restitué même si la prestation n'a pas été effectuée. Les contrats partent de la date de leur signature.

7. Rupture de contrat

En cas de rupture de contrat en cours de prestation, et sans accord amiable entre Thierry BERGERON et le Client, le Client reste redevable du paiement de la totalité de la prestation commandée.

8. Limitation des responsabilités et force majeure

Lorsque la prestation est terminée, Thierry BERGERON n'assume plus aucune responsabilité. Tout dommage consécutif à la réalisation des prestations ne pourra entraîner la responsabilité civile professionnelle de Thierry BERGERON, conformément au droit commun, que pour autant que le Client démontre que les dommages ont pour cause directe une défaillance dans la réalisation de ces prestations par Thierry BERGERON. Celui-ci sera responsable de la bonne exécution de ses prestations, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, Thierry BERGERON n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des prestations de la micro-entreprise, telles que les grèves de transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc.... La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par Thierry BERGERON des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

9. Obligation de collaboration

Le Client remettra à Thierry BERGERON toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations dûment acceptées dans le devis ou la convention.

10. Utilisation du nom et du logo du Client

Sauf avis contraire du Client par écrit, celui-ci autorise Thierry BERGERON à utiliser son nom et son logo sur la page « Ils nous font confiance » de son site Internet et sur sa page Facebook.

11. Informatiques et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par Thierry BERGERON.

12. Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français. Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de Thierry BERGERON avec le Client est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de AUBENAS.